



FICHE D'INFORMATION

Directives pancanadiennes en faveur d'un système de prestation de services pour les proches aidants d'adultes ayant une maladie mentale

Les proches aidants exercent un rôle distinctif et important en offrant leur soutien à des personnes atteintes d'une maladie mentale, en agissant en leur nom et en contribuant à leur rétablissement.

Toutefois, la nature imprévisible de nombreuses maladies mentales, leur longévité, les barrières historiques à la participation de la famille dans le système de santé mentale ainsi que la stigmatisation associée encore et toujours à la maladie mentale sont des facteurs susceptibles de mettre en péril la santé même des proches aidants.

Les répercussions émotives, physiques, financières et sociales de la prestation de soins à un proche, quand cette fonction n'est pas valorisée à sa juste mesure ni soutenue, peuvent être dévastatrices. Lorsque la situation entraîne un stress chronique chez les proches aidants, comme c'est souvent le cas, les aidants deviennent eux aussi des « victimes » de la maladie mentale.

Les *Directives pancanadiennes en faveur d'un système de prestation de services pour les proches aidants d'adultes ayant une maladie mentale* renferment 41 recommandations destinées à améliorer la capacité des aidants à offrir les meilleurs soins possible à leur proche atteint d'une maladie mentale tout en préservant leur propre bien-être.

Les *Directives* reposent sur les principes fondamentaux que voici :

- L'aidant soutenu dans sa tâche est en mesure de favoriser le rétablissement de la personne dont il s'occupe, contribue à améliorer la qualité de vie de celle-ci et encourage sa participation à la vie en société sur tous les plans.
- Le soutien suffisant peut atténuer le stress que génère la prestation de soins à un proche. Par contre, l'absence de soutien a des effets néfastes sur l'aidant, mettant en péril sa capacité à prendre soin du proche ainsi que sa santé et son bien-être.
- Les soins et le soutien non rémunérés offerts par les proches aidants constituent une contribution majeure au système de santé et de services sociaux à qui ces soins et ce soutien coûteraient très cher s'il avait à les offrir.

Supervisé par le Comité consultatif sur les aidants membres de la famille de la Commission de la santé mentale du Canada, le projet d'élaboration des directives s'inscrit dans le droit fil de la mission du comité consistant « à participer à la création de conditions favorables à une vie pleine et enrichissante pour les personnes atteintes d'une maladie mentale, leur famille et leurs amis qui, dans bien des cas, forment leur principal réseau de soutien. »



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Par ces *Directives* destinées aux planificateurs de systèmes, aux responsables des orientations politiques et aux pourvoyeurs de services, la Commission souhaite promouvoir la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de services de santé mentale adaptés aux besoins particuliers des proches aidants.

Pour offrir les meilleurs soins possible à l'adulte de la famille aux prises avec une maladie mentale tout en préservant leur bien-être, les proches aidants ont besoin en général de :

- savoir que leur proche obtient les soins appropriés et a accès aux services et au soutien qui optimisera sa qualité de vie,
- se voir valoriser par les pourvoyeurs de services de santé mentale dans leurs relations avec la personne dont ils s'occupent et dans leur prestation de soins à celle-ci, et de participer activement à l'évaluation de son état et à la planification du traitement,
- obtenir de l'information et du soutien en temps opportun en provenance de pourvoyeurs de services de santé mentale avisés, notamment en ce qui a trait à l'amélioration de leur capacité d'adaptation, de telle sorte qu'ils puissent prendre soin efficacement de leur proche,
- voir leurs besoins personnels pris en compte et comblés afin de préserver leur propre santé et leur équilibre émotionnel.

Pour en savoir plus sur les proches aidants et sur ce que le système de santé mentale au pays peut faire pour mieux les soutenir dans leur fonction de prestation de soins, consultez les *Directives* qui paraissent sur le site www.commissionsantementale.ca.

À PROPOS DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA

La Commission a pour mandat de susciter la transformation du système de la santé mentale. Elle collabore avec des centaines de partenaires pour changer l'attitude de la population canadienne à l'égard des problèmes de santé mentale et pour améliorer les services et le soutien. Elle vise à aider les personnes confrontées à un problème de santé mentale à mener une vie productive et enrichissante. La Commission de la santé mentale du Canada est financée par Santé Canada.

Ensemble, nous accélérons le changement.

www.commissionsantementale.ca
strategie.commissionsantementale.ca

– 30 –

Renseignements pour les médias :

Kyle Marr, conseiller en communications
Commission de la santé mentale du Canada
Bureau : (403) 385-4050



Mental Health
Commission
of Canada

Commission de
la santé mentale
du Canada

Cellulaire : (587) 226-8782

kmarr@commissionsantementale.ca



[Abonnez-vous au bulletin de la Commission](#)

*Les vues exprimées dans ce document sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada.
La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.*